

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	04 décembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 décembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 46

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Projet d'unité de valorisation énergétique des déchets – engagement dans la constitution d'un groupement d'autorités concédantes et participation aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage

MP/2025/97

Conseil Communautaire du
15 décembre 2025

OBJET : Projet d'unité de valorisation énergétique des déchets – engagement dans la constitution d'un groupement d'autorités concédantes et participation aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage

(Voir la présentation du projet en pièce jointe)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les décisions prises antérieurement par les EPCI membres du projet ;

VU la délibération MP/2025/51 du 23 juin 2025 portant sur le Projet d'unité de valorisation énergétique des déchets – constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT les réflexions menées depuis deux ans dans le cadre d'une étude de faisabilité d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets située à Sens ;

CONSIDÉRANT la volonté des EPCI partenaires de se réunir au sein d'une structure de portage apte à les représenter et à mener collectivement les consultations pour désigner un opérateur chargé de la réalisation de l'équipement et que cette structure permettra à chaque EPCI de conserver l'exercice de la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables et des déchets issus des déchèteries ;

CONSIDÉRANT que le recours à un syndicat de traitement des déchets est écarté au profit d'un groupement d'autorités concédantes ;

CONSIDÉRANT que seuls les EPCI engagés à ce stade bénéficieront de garanties de traitement et de tarifs mutualisés avantageux et que les structures non engagées ne pourront être accueillies que selon le vide de four disponible et aux conditions tarifaires en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le dimensionnement envisagé est de 70 000 tonnes par an, incluant un vide de four pour les déchets non valorisables issus des activités économiques ;

CONSIDÉRANT le calendrier prévisionnel suivant :

- 2026 : compléments d'étude, création de la structure de portage, rédaction de la consultation
- 2027 : choix du délégataire
- 2028 : études de conception et autorisations administratives
- 2031/2032 : mise en service

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais mène une consultation pour désigner un assistant à la maîtrise d'ouvrage avant fin 2025 et que les missions de cet assistant incluent :

- La définition des besoins en capacité de traitement, y compris vide de four pour les acteurs économiques

- Le dimensionnement et les propositions de process de l'UVE
- Les projections financières avec la mutualisation des frais de transfert
- La rédaction concertée du cahier des charges pour une délégation de service public
- L'assistance à la création du groupement d'autorités concédantes
- L'assistance à la passation du contrat de délégation
- L'analyse des offres et les négociations
- Le suivi du prestataire jusqu'à la mise en service industrielle

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais supportera sur son budget la rémunération de l'assistant, estimée à 200 000 € sur 6 ans, avec participation des EPCI au prorata du nombre d'habitants ;

CONSIDÉRANT que les EPCI partenaires pressentis sont au nombre de dix, représentant une population de 216 459 habitants, dont la Communauté de Communes du Jovinien avec 20500 habitants ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1^{er} décembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-S'ENGAGE dans la constitution d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la création, sous forme de délégation de service public, d'une UVE située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à l'horizon 2031/2032. La convention régissant les modalités de fonctionnement du groupement fera l'objet d'une délibération ultérieure en 2026,

-APPROUVE la participation financière de la Communauté de Communes du Jovinien à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au prorata du nombre d'habitants,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND